

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

PAR M. G*****.

Du Jeudi 31 Décembre 1789.

CONSPIRATEUR arrêté hier, qui se POIGNARDE de quinze coups de couteau.

Deux Voitures chargées de lingots d'argent, arrêtés par le District des Cordeliers.

AUTEUR du Libelle contre MONSIEUR, arrêté & détenu aux Prisons de l'Abbaye.

Arrivée du Parlement de Rennes à la Barre de l'Assemblée Nationale.

COMBAT TRÈS-SANGLANT entre les LIÉGEOIS & les PRUSSIENS. — Réception humiliante faite à MM. MOUNIER & LALLY-TOLENDAL, lors de leur arrivée en Suisse. — Grande réjouissance militaire au Cirque, &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 29 Décembre.

ON a annoncé qu'une voiture chargée de 300 mille livres en argent, & destinée pour

Lyon, avoit été arrêtée à Villeneuve-le-Roi. Les obſervations des Séqueſtres de Villeneuve tendoient à faire croire que cette ſomme conſidérable devoit paſſer dans l'Etranger. Deux Membres du Comité des Recherches, envoyés pour vérifier les regiſtres des Meſſageries, ſont venus faire leur Rapport ; & il a été déterminé que M. le Préſident écriroit à Villeneuve-le-Roi pour qu'on y laiſſât partir l'envoi d'argent, néceſſaire à Lyon pour effectuer le prochain paiement du 3 Janvier. L'Aſſemblée a enſuite décrété pluſieurs Articles relatifs au ſerment des Officiers Municipaux, au temps qui ſeroit fixé pour procéder à l'élection des nouvelles Municipalités, enfin, au titre que porteroient les Officiers. Il a été décidé que, dans tout le Royaume, ils ſeroient déſignés par le nom d'Officiers Municipaux.—A une heure, on a commencé le rapport de l'affaire de Toulon. La lecture d'un grand nombre de pieces s'eſt prolongée juſqu'à trois heures. La continuation en a été remiſe au 30, le matin.

CHATEAU DES TUILERIES.

Depuis quelques jours, M. Necker va tous les matins chez le Roi, & travaille ſeul avec Sa Majeſté.

Avant-hier le Roi a été ſe promener dans les Tuileries. Il a fait trois fois le tour du jardin ; & s'eſt entretenu à diverſes repriſes avec des Députés qui ſe rendoient à l'Aſſem-

blée Nationale. Différens groupes de la Garde Nationale se portoient en foule sur les pas du Monarque ; empressement très-louable sans doute, mais qui, quelquefois, peut devenir importun. Aimons, chérissons, adorons notre bon Roi, oui ; mais gardons-nous de le fatiguer par des démonstrations indiscrettes d'amour & de tendresse.

VARIÉTÉS.

De Liége, le 22 Décembre.

Au moment où je vous écris, le sang coule dans notre malheureuse Ville. Vous savez que tous les gens sensés haussoient les épaules de pitié, aux transports stupides de joie auxquels nos crédules Liégeois avoient la bonhomie de se livrer à l'arrivée des Troupes Prussiennes. Il suffisoit de connoître les maximes du despotisme, & particulierement celles du cabinet de Potzdam, pour se défier de la dangereuse protection du Roi de Prusse. Ce n'est point aux Despotes à défendre la cause sacrée de la Liberté. Quoiqu'il en soit, les Prussiens n'ont pas gardé long-temps le masque ; les Liégeois se sont apperçus enfin qu'on les jouoit. La fureur a succédé à l'ivresse, ils ont pris les armes & attaqués les Prussiens de tous côtés. Je ne puis encore vous apprendre l'événement d'une lutte, où l'on voit des Citoyens généreux qui combattent pour la Liberté, aux prises avec des automates bleus soldés pour la détruire.

Un Autrichien vient de nous communiquer une Lettre qu'il a reçu de Vienne. On y lit que l'Empereur vient de conclure la paix avec la Porte. Il restitue toutes ses conquêtes, mais il garde Belgrade & une partie de la Servie, par droit de bienséance & par forme de dédommagement pour les frais de la guerre. Voilà ce qui s'appelle éteindre le feu d'un côté, afin de l'allumer mieux de l'autre. Mais cette nouvelle est-elle vraie ? Elle mérite au moins triple confirmation.

L'Aumônier du District de Saint-Germain-l'Auxerrois, a dit & chanté la premiere Messe Militaire ces Fêtes de Noël ; Grenadiers & Chasseurs tous y ont assisté. MM. les Grenadiers ont ensuite été dîner au Cirque. Là, ils ont reçu la Grenade de leurs Camarades du District des Filles-Saint-Thomas. Il y avoit cinquante tables dans le refectoire ; elles ont bientôt été assiégées, au son des fanfares, par cinq à six cents Grenadiers, qui, dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres d'un genre différent, ont montré un zéle, une ardeur, un courage inimaginables. On a observé à leur louange, qu'ils sont tous revenus de cette expédition alertes, dispos, bien portant & prêts à faire face aux plus redoutables ennemis.

Le plus long mariage qu'il y ait eu dans ce siecle, est celui d'un Bourgeois de Villeneuve, sur le lac de Geneve, du nom de Rivaz. Il a

duré 72 ans.... La femme qui a survécu de quelques mois à son mari, le voyant prêt à s'éteindre de vieillesse, lui disoit dans le patois du pays, avec ce ton d'une affection simple & touchante qui retentit au fond de tout cœur sensible : *Eh ! mon pauvre Jean, veux-tu déja me quitter.*

Avant-hier au soir, à sept heures environ, on a surpris un Abbé, d'un âge mur, qui se divertissoit aux Tuileries d'une maniere peu décente, & sur-tout peu naturelle. M. l'Abbé, qui s'étoit cru sans doute en terre *papale*, a été conduit au Châtelet. Sans doute que cette anecdote, jointe à mille & une autres du même genre, détermineront l'Assemblée Nationale à marier ces Messieurs.

Ainsi que ses chagrins, l'Hymen a ses douceurs.

Le Parlement de Rennes est enfin arrivé; on sait que, sur son refus d'obtempérer aux Decrets de l'Assemblée Nationale, il avoit été mandé à la Barre de cette même Assemblée.

On assure qu'il s'est fait une coalition entre les Journaux, patrons de l'Aristocratie & des Privileges exclusifs, à l'effet d'écraser les Colporteurs qui ont l'audace de faire circuler, parmi le Peuple, des Feuilles qui l'avertissent de se tenir sur ses gardes, & qui lui enseignent

quelquefois des vérités utiles. Voilà un grand tort, je l'avoue.

MM. Mounier & Lally Tolendal, transfuges de l'Assemblée Nationale, avoient choisis Lausanne pour le lieu de leur asyle; ils se sont rendus, selon l'usage, auprès de M. d'Erlach, Bailli ou Gouverneur de cette Ville, pour les Bernois. Ce Républicain austere les a reçu avec un front sévere, & leur a dit, avec la franchise d'un Suisse qui ne sait pas farder la vérité : *Est-ce ici, Messieurs, que vous devriez être ? Vous fuyez & l'Etat est en danger ! Pourquoi quitter le poste d'honneur que vous avoit assigné une Nation généreuse ? Il falloit mourir sur la bréche, & ne jamais abandonner l'étendard sacré que vous avoit confié la Patrie.* Sauf cette petite leçon, ces Messieurs ont été accueillis, par ce vertueux Aristocrate Bernois, avec toute l'humanité & tous les égards que l'on doit aux malheureux.

Le District des Cordeliers a arrêté, hier à midi, rue de la Harpe, près la place Saint-Michel, une Diligence chargée d'une grande quantité de lingots d'argent. Une autre Voiture, aussi chargée de lingots, étoit déja partie le matin, du même endroit; mais on a envoyé à sa poursuite pour la faire rétrograder. Ces deux voitures ont ensuite été amenées à l'Hôtel-de-Ville. Cet argent étoit, dit-on, destiné pour Limoge.

On vient de nous assurer que l'on a arrêté, la nuit passée, un personnage considérable, vivement suspecté d'avoir été un des principaux moteurs de la Conspiration ; quand il a vu qu'il ne pouvoit plus échapper, il s'est poignardé lui-même de quinze coups de couteau.

L'Auteur du Libelle contre Monsieur, ainsi que celui qui l'a écrit sous sa dictée, sont arrêtés, & constitués prisonniers à l'Abbaye.

Dans la Séance du Mardi au soir, 29 Décembre, le Don prétendu Patriotique des Aristocrates Genevois, a été rejeté à l'unanimité. On espere que cette nouvelle sera le signal d'une révolution à Geneve.

La Ville de Geneve a reçu pour Bourgeois le Gendre de M. Necker, M. le Baron de Stael. Le diplôme lui sera envoyé dans une boîte d'argent, aux Armes de la Ville.

Lettre aux Auteurs du Journal.

Paris, ce 28 Décembre.

Vous me feriez plaisir, Messieurs, de faire paroître de nouveau mes vers sur la Constitution Françoise, en y ajoutant la note que

je vous envoie, qui peut servir à éclaircir mon idée, & les mettre de cette maniere.

CONSTITUTION FRANÇOISE (1).

Par *droit législatif*, se convoquant eux-mêmes,
Les François assemblés institueront la Loi,
Dirigeront l'impôt, & laisseront au Roi
Le *droit exécutif* de leurs Décrets suprêmes.

Par M. l'Abbé DE SCHOSNE.
De l'Académie Royale de Nismes, & de la Société des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre.

(1) On doit diviser notre Constitution en Constitution d'Etat, & en Constitution de Régime. La premiere regarde notre Droit Législatif, & la seconde notre action Législative. Mes vers n'ont rapport qu'à la premiere.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 de ce mois, sont priés de le faire renouveller au plutôt, afin de n'éprouver aucun retard dans l'envoi des premiers Numéros de 1790.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 3 *liv. par mois pour Paris, & de* 3 *liv.* 15 *sols, pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez* M. Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs,* N° 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, rue N. D.

